

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01274

Numéro SIREN : 410 354 930

Nom ou dénomination : A RAYBOND

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/016584

BILAN ACTIF

	2019			2018
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	50 440	48 277	2 163	6 289
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>50 440</i>	<i>48 277</i>	<i>2 163</i>	<i>6 289</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 444		41 444	41 444
Constructions	193 321	141 576	51 744	58 962
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 933 191	3 406 526	526 664	257 266
Autres immobilisations corporelles	379 218	336 823	42 394	60 879
Immobilisations en cours	70 165		70 165	467 133
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>4 617 340</i>	<i>3 884 926</i>	<i>732 413</i>	<i>885 688</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	90 234		90 234	88 579
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>90 234</i>		<i>90 234</i>	<i>88 579</i>
ACTIF IMMOBILISE	4 758 015	3 933 203	824 811	980 556
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	403 527		403 527	426 033
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	120 016	20 983	99 032	78 945
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>	<i>523 544</i>	<i>20 983</i>	<i>502 560</i>	<i>504 978</i>
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 400		9 400	42 570
Clients et comptes rattachés	1 937 511	84 028	1 853 482	1 863 535
Autres créances	207 815		207 815	396 751
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>2 154 726</i>	<i>84 028</i>	<i>2 070 698</i>	<i>2 302 856</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	3 042		3 042	4 368
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>62 860</i>		<i>62 860</i>	<i>300 619</i>
ACTIF CIRCULANT	2 741 131	105 012	2 636 119	3 108 455
Charges constatées d'avance	59 817		59 817	296 251
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 499 146	4 038 216	3 460 930	4 089 012

- (1) dont droit au bail
 (2) dont part à moins d'un an
 (3) dont part à plus d'un an

Certifié conforme
à l'original.

Jaluf

BILAN PASSIF

	2019	2018
Capital social ou individuel Dont versé :	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 622	7 622
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	776 965	3 000 000
Report à nouveau	673 330	673 330
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 627 376)	(2 223 034)
<i>Total situation nette</i>	<i>(454 457)</i>	<i>2 172 918</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	56 637	68 397
CAPITAUX PROPRES	(397 820)	2 241 316
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	27 555	
Provisions pour charges	294 435	237 591
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	321 990	237 591
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	154 007	157 727
Emprunts et dettes financières divers	2 391 156	43 892
<i>Total dettes financières</i>	<i>2 545 164</i>	<i>201 619</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 056	279 834
Dettes fiscales et sociales	762 180	794 956
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>968 236</i>	<i>1 074 790</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 359	15 894
<i>Total dettes diverses</i>	<i>23 359</i>	<i>15 894</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		317 799
DETTES	3 536 760	1 610 104
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 460 930	4 089 012



COMPTE DE RESULTAT

	2019			2018
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens	79 500	1 987 846	2 067 346	1 796 963
Production vendue : - services	933 198	553 473	1 486 671	1 605 344
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 012 698	2 541 320	3 554 018	3 402 307
Production stockée			(36 603)	(78 421)
Production immobilisée				17
Subventions d'exploitation				1 511
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			133 763	204 234
Autres produits (1) (11)			526	1 882
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			3 651 706	3 531 531
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			514 540	437 742
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			34 823	67 736
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			2 159 360	1 847 192
<i>Total charges externes</i>			<i>2 708 723</i>	<i>2 352 670</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			153 479	208 437
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 308 735	2 218 105
Charges sociales (10)			886 026	825 415
<i>Total charges de personnel</i>			<i>3 194 761</i>	<i>3 043 521</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			204 724	241 073
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			6 105	
Dotations aux provisions pour risques et charges			90 898	35 517
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>301 729</i>	<i>276 591</i>
Autres charges (12)			28 337	33 609
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			6 387 031	5 914 830
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 735 325)	(2 383 299)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			1 655	1 457
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			6	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 661	1 463
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			1 754	3 677
Différences négatives de change			1	70
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 755	3 748
RESULTAT FINANCIER			(93)	(2 285)
RESULTAT COURANT			(2 735 418)	(2 385 584)



COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2019	2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	40 750	66 543
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 750	66 543
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	28 990	8 899
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 990	8 899
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 760	57 644
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(96 282)	(104 906)
TOTAL DES PRODUITS	3 694 119	3 599 538
TOTAL DES CHARGES	6 321 495	5 822 572
BENEFICE ou PERTE	(2 627 376)	(2 223 034)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

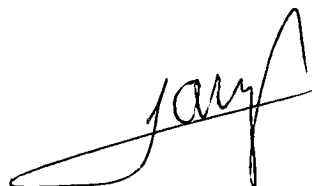
47 593

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

28 000



A. RAYBOND SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 2

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A Raybond SAS est une société de fabrication d'adhésifs et de commercialisation de pièces préencollées.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2019, une nouvelle opération d'augmentation-réduction du capital social a été réalisée pour reconstituer les capitaux propres. Cette opération a été effective sur janvier 2020.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Les comptes annuels de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités de la société ont commencé à être affectées par les effets engendrés par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la direction s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

1.4 Changements de règles et méthodes comptables :

Néant

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service) ou à leur coût de production.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire (selon la catégorie d'immobilisation) sur leur durée d'utilisation prévue (sont amorties sur la base des unités d'œuvre), à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 4

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements	10 ans
- installations techniques, matériel	6 ans
- outillage	2 - 3 ans
- matériel de transport	5 - 6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

2.4 Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 5

2.7 Provisions

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles ont été comptabilisés en résultat dès qu'ils ont été constatés.

2.9 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.10 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours du jour de la transaction: à la clôture, les créances et les dettes sont valorisées au cours de change en vigueur à cette date, une provision pour risque est enregistrée en cas de perte latente.

2.11 Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A. Raymond dont la société mère est A. Raymond & Cie SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qu'aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 6

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 0 (K€ 0 en 2018) et la dotation aux amortissements à K€ 4 (K€ 5 en 2018).

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 560 (K€ 109 en 2018). La dotation aux amortissements s'est élevée à K€ 201 (K€ 236 en 2018).

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées du Fond de Garantie Mutuelle valorisé à K€ 90 au 31 décembre 2019.

3.4 Stocks

Le stock brut s'élève à K€ 524 au 31 décembre 2019 (K€ 595 au 31 décembre 2018).

La dépréciation des stocks s'élève à K€ 21 au 31 décembre 2019 (K€ 90 au 31 décembre 2018)

3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à K€ 1938 au 31 décembre 2019 (K€ 1952 au 31 décembre 2018).

La dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 84 au 31 décembre 2019 (K€ 89 au 31 décembre 2018).

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 7

3.6 État des échéances des créances

Les créances au 31 décembre 2019 se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances clients	1938	1952
Dépôts et cautionnements	90	89
Créances sociales	0	0
Créances fiscales	72	80
Compte courant AR SCS	96	154
Débiteurs divers (Avances fournisseurs, avoirs à recevoir, autres débiteurs divers)	49	162
	2 244	2 437

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an, à l'exception des dépôts et cautionnement.

3.7 Capital social

Au 31/12/2019, le capital social de 650 000 euros est divisé en 16 250 parts de € 40 chacune.

Le capital social est détenu à 100 % par la société A. Raymond SCS.

3.8 Tableau de variation des capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2 241
Variation des provisions réglementées	(12)
Perte de l'exercice	(2 627)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	(398)

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pour K€ 57 au 31 décembre 2019 (K€ 68 au 31 décembre 2018).

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 8

3.10 Provisions

Les provisions se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2018	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dont		31 décembre 2019
				Reprise sans objet	Reprise avec objet	
Provision pour litiges	0	28				28
Provisions pour indemnités de départ en retraite et médailles du travail	238	63	6			294
Total	238	91	6		0	322

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite, de la cotisation retraite complémentaire des cadres dirigeants et des médailles du travail s'élèvent à K€ 294.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Age de départ à la retraite :

Année de naissance	Cadre	Non cadre
De 1953 à 1960	-	61 ans
A partir de 1961	63 ans	62 ans

Taux de rotation à prendre en compte :

Tranche d'âge	Cadre	Non cadre
De 0 à 24 ans	0,00%	3,80%
De 25 à 29 ans	8,50%	7,50%
De 30 à 34 ans	3,70%	3,20%
De 35 à 39 ans	6,20%	5,50%
De 40 à 44 ans	0,70%	8,10%
De 45 à 49 ans	2,20%	0,00%
A partir de 50 ans	0,80%	0,00%

Taux d'actualisation : 0,75 %

Taux de hausse salariale pour les années à venir : 2 %

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 9

3.11 État des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an : K€ 3 537 au 31 décembre 2019 (K€ 1 610 au 31 décembre 2018).

3.12 Charges constatées d'avance

Le montant au 31 décembre 2019 s'élève à K€ 60 dont K€ 25 concernent les loyers CPI Invest (ex-COSI Immobilier) pour le 1^{er} trimestre 2020.

3.13 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Clients et comptes rattachés	1569	1742
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-4	-83
Compte de nivellement	-2391	-44
Comptes courants	96	154
Créances / (dettes) nettes	(730)	1461

Les comptes courants sont classés en "Autres dettes" lorsqu'ils sont créditeurs et en "Autres Créances" lorsqu'ils sont débiteurs.

Il n'y a pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 10

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net**

(K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Variation
France	1 013	1 797	-784
Étranger	2 541	1 605	936
Total	3 554	3 402	152

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Ventes	1 614	1 685
Transerts de charges	48	
Achats	-64	-46
Autres achats et charges externes	-428	-368
Produits financiers	0	0
Charges financières	-2	-3

Les transferts de charges, qui s'élèvent à K€ 48, correspondent pour l'essentiel à des refacturations de charges à d'autres sociétés du groupe.

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Intérêts et charges assimilées	(1,8)	(3,7)
Autres intérêts et produits assimilés	1,7	1,5
Total	(0,1)	(2,3)

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 11

4.4 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2019 ressort comme suit :

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Variation des amortissements dérogatoires	11,8	57,6
TOTAL	11,8	57,6

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond & Cie SCS, située 111 Cours Berriat – 38 000 Grenoble.

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail sont supportés par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 0. Les redevances de l'exercice s'élèvent à K€ 0.

Autres engagements financiers

Caution bancaire supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 57. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Lettre de parrainage de A. Raymond & Cie SCS auprès du LCL pour un montant de K€ 500.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 12

5.3 Effectifs moyens

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Cadres	24	24
Employés et techniciens	15	16
Ouvriers	5	5
TOTAL	44	45

A. RAYBOND SAS
Au Capital de 650 000 Euros

Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat

SIRENE 410354930 - 00019
APE 426 C

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le lundi vingt-neuf juin,
A neuf heures,
Au siège Social, 113 Cours Berriat – 38000 Grenoble,

La société A. RAYMOND et Cie, société en commandite simple, au capital de 3 203 200,00 euros, dont le siège social est à 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 057 501 256, représentée par M. Antoine Robert RAYMOND, Gérant,

Associée unique de la société A. RAYBOND SAS,

Convoquée en date du 19 juin 2020 par Monsieur Frédéric LAURE, Président de la société A. RAYBOND SAS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation,
à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 2°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2019,
- 3°) - Quitus au Président,
- 4°) - Affectation du résultat de l'exercice 2019,
- 5°) - Conventions réglementées,
- 6°) - Pouvoirs pour formalités.



Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant de la Société A.RAYMOND et Cie SCS, Associée Unique,
- Monsieur Frédéric LAURE, Président de la Société A.RAYBOND SAS.

La Présidence est assurée par Monsieur Frédéric LAURE, Président.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, représenté par M. Frédéric CHARCOSSET, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

Au vu des documents suivants :

- la convocation du 19 juin 2020,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des décisions,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, qui se solde par une perte nette comptable de 2 627 376,13 Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 18 124 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

TROISIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 2 627 376,13 Euros, de la façon suivante :

- par compensation du compte « Autres réserves », pour un montant de
- (776 965) Euros.
- le solde s'élevant à (1 850 411, 13) Euros en Report à nouveau.



En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le 31/12/2019 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2018 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2017 : « néant »

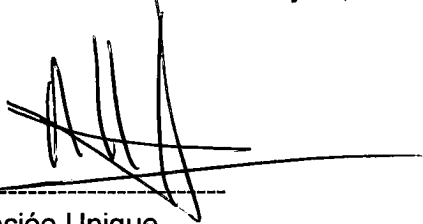
QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

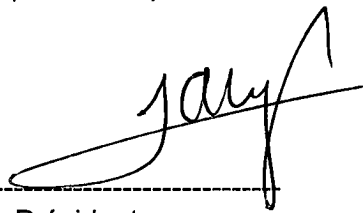
CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.



L'associée Unique
A.RAYMOND et Cie SCS
Représentée par M. Antoine RAYMOND



Le Président
Monsieur Frédéric LAURE

A. RAYBOND

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A. Raybond
113 Cours Berriat
38000 Grenoble

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. Raybond relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 16 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone : +33 (0)4 78 17 81 78, Fax : +33 (0)4 78 17 81 79, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Événements postérieurs à la clôture de l'exercice » qui expose les incidences de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'activité de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement à l'article 21 des statuts, le président n'a pas établi de rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 18 juin 2020

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



2020.06.18

11:40:09

+02'00'

Frédéric Charcosset

BILAN ACTIF

	2019			2018
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	50 440	48 277	2 163	6 289
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>50 440</i>	<i>48 277</i>	<i>2 163</i>	<i>6 289</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 444		41 444	41 444
Constructions	193 321	141 576	51 744	58 962
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 933 191	3 406 526	526 664	257 266
Autres immobilisations corporelles	379 218	336 823	42 394	60 879
Immobilisations en cours	70 165		70 165	467 133
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>4 617 340</i>	<i>3 884 926</i>	<i>732 413</i>	<i>885 688</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	90 234		90 234	88 579
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>90 234</i>		<i>90 234</i>	<i>88 579</i>
ACTIF IMMOBILISE	4 758 015	3 933 203	824 811	980 556
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	403 527		403 527	426 033
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	120 016	20 983	99 032	78 945
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>	<i>523 544</i>	<i>20 983</i>	<i>502 560</i>	<i>504 978</i>
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 400		9 400	42 570
Clients et comptes rattachés	1 937 511	84 028	1 853 482	1 863 535
Autres créances	207 815		207 815	396 751
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>2 154 726</i>	<i>84 028</i>	<i>2 070 698</i>	<i>2 302 856</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	3 042		3 042	4 368
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>62 860</i>		<i>62 860</i>	<i>300 619</i>
ACTIF CIRCULANT	2 741 131	105 012	2 636 119	3 108 455
Charges constatées d'avance	59 817		59 817	296 251
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 499 146	4 038 216	3 460 930	4 089 012

BILAN PASSIF

	2019	2018
Capital social ou individuel Dont versé :	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 622	7 622
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	776 965	3 000 000
Report à nouveau	673 330	673 330
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 627 376)	(2 223 034)
<i>Total situation nette</i>	<i>(454 457)</i>	<i>2 172 918</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	56 637	68 397
CAPITAUX PROPRES	(397 820)	2 241 316
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	27 555	
Provisions pour charges	294 435	237 591
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	321 990	237 591
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	154 007	157 727
Emprunts et dettes financières divers	2 391 156	43 892
<i>Total dettes financières</i>	<i>2 545 164</i>	<i>201 619</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 056	279 834
Dettes fiscales et sociales	762 180	794 956
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>968 236</i>	<i>1 074 790</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 359	15 894
<i>Total dettes diverses</i>	<i>23 359</i>	<i>15 894</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		317 799
DETTES	3 536 760	1 610 104
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 460 930	4 089 012

COMPTE DE RESULTAT

	2019			2018
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens	79 500	1 987 846	2 067 346	1 796 963
Production vendue : - services	933 198	553 473	1 486 671	1 605 344
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 012 698	2 541 320	3 554 018	3 402 307
Production stockée			(36 603)	(78 421)
Production immobilisée				17
Subventions d'exploitation				1 511
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			133 763	204 234
Autres produits (1) (11)			526	1 882
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			3 651 706	3 531 531
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			514 540	437 742
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			34 823	67 736
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			2 159 360	1 847 192
<i>Total charges externes</i>			<i>2 708 723</i>	<i>2 352 670</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			153 479	208 437
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 308 735	2 218 105
Charges sociales (10)			886 026	825 415
<i>Total charges de personnel</i>			<i>3 194 761</i>	<i>3 043 521</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			204 724	241 073
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			6 105	
Dotations aux provisions pour risques et charges			90 898	35 517
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>301 729</i>	<i>276 591</i>
Autres charges (12)			28 337	33 609
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			6 387 031	5 914 830
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 735 325)	(2 383 299)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			1 655	1 457
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			6	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 661	1 463
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			1 754	3 677
Différences négatives de change			1	70
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 755	3 748
RESULTAT FINANCIER			(93)	(2 285)
RESULTAT COURANT			(2 735 418)	(2 385 584)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2019	2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	40 750	66 543
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 750	66 543
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	28 990	8 899
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 990	8 899
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 760	57 644
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(96 282)	(104 906)
TOTAL DES PRODUITS	3 694 119	3 599 538
TOTAL DES CHARGES	6 321 495	5 822 572
BENEFICE ou PERTE	(2 627 376)	(2 223 034)

A. RAYBOND SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 2

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A Raybond SAS est une société de fabrication d'adhésifs et de commercialisation de pièces préencollées.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2019, une nouvelle opération d'augmentation-réduction du capital social a été réalisée pour reconstituer les capitaux propres. Cette opération a été effective sur janvier 2020.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Les comptes annuels de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités de la société ont commencé à être affectées par les effets engendrés par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la direction s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

1.4 Changements de règles et méthodes comptables :

Néant

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service) ou à leur coût de production.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire (selon la catégorie d'immobilisation) sur leur durée d'utilisation prévue (sont amorties sur la base des unités d'œuvre), à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 4

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements	10 ans
- installations techniques, matériel	6 ans
- outillage	2 - 3 ans
- matériel de transport	5 - 6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

2.4 Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 5

2.7 Provisions

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles ont été comptabilisés en résultat dès qu'ils ont été constatés.

2.9 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.10 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours du jour de la transaction: à la clôture, les créances et les dettes sont valorisées au cours de change en vigueur à cette date, une provision pour risque est enregistrée en cas de perte latente.

2.11 Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A. Raymond dont la société mère est A. Raymond & Cie SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 6

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 0 (K€ 0 en 2018) et la dotation aux amortissements à K€ 4 (K€ 5 en 2018).

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 560 (K€ 109 en 2018). La dotation aux amortissements s'est élevée à K€ 201 (K€ 236 en 2018).

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées du Fond de Garantie Mutuelle valorisé à K€ 90 au 31 décembre 2019.

3.4 Stocks

Le stock brut s'élève à K€ 524 au 31 décembre 2019 (K€ 595 au 31 décembre 2018).
La dépréciation des stocks s'élève à K€ 21 au 31 décembre 2019 (K€ 90 au 31 décembre 2018)

3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à K€ 1938 au 31 décembre 2019 (K€ 1952 au 31 décembre 2018).

La dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 84 au 31 décembre 2019 (K€ 89 au 31 décembre 2018).

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 7

3.6 État des échéances des créances

Les créances au 31 décembre 2019 se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances clients	1938	1952
Dépôts et cautionnements	90	89
Créances sociales	0	0
Créances fiscales	72	80
Compte courant AR SCS	96	154
Débiteurs divers (Avances fournisseurs, avoirs à recevoir, autres débiteurs divers)	49	162
	2 244	2 437

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an, à l'exception des dépôts et cautionnement.

3.7 Capital social

Au 31/12/2019, le capital social de 650 000 euros est divisé en 16 250 parts de € 40 chacune.

Le capital social est détenu à 100 % par la société A. Raymond SCS.

3.8 Tableau de variation des capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2 241
Variation des provisions réglementées	(12)
Perte de l'exercice	(2 627)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	(398)

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pour K€ 57 au 31 décembre 2019 (K€ 68 au 31 décembre 2018).

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 8

3.10 Provisions

Les provisions se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2018	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dont		31 décembre 2019
				Reprise sans objet	Reprise avec objet	
Provision pour litiges	0	28				28
Provisions pour indemnités de départ en retraite et médailles du travail	238	63	6			294
Total	238	91	6		0	322

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite, de la cotisation retraite complémentaire des cadres dirigeants et des médailles du travail s'élèvent à K€ 294.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Age de départ à la retraite :

Année de naissance	Cadre	Non cadre
De 1953 à 1960	-	61 ans
A partir de 1961	63 ans	62 ans

Taux de rotation à prendre en compte :

Tranche d'âge	Cadre	Non cadre
De 0 à 24 ans	0,00%	3,80%
De 25 à 29 ans	8,50%	7,50%
De 30 à 34 ans	3,70%	3,20%
De 35 à 39 ans	6,20%	5,50%
De 40 à 44 ans	0,70%	8,10%
De 45 à 49 ans	2,20%	0,00%
A partir de 50 ans	0,80%	0,00%

Taux d'actualisation : 0,75 %

Taux de hausse salariale pour les années à venir : 2 %

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 9

3.11 État des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an : K€ 3 537 au 31 décembre 2019 (K€ 1 610 au 31 décembre 2018).

3.12 Charges constatées d'avance

Le montant au 31 décembre 2019 s'élève à K€ 60 dont K€ 25 concernent les loyers CPI Invest (ex-COSI Immobilier) pour le 1^{er} trimestre 2020.

3.13 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Clients et comptes rattachés	1569	1742
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-4	-83
Compte de nivellement	-2391	-44
Comptes courants	96	154
Créances / (dettes) nettes	(730)	1461

Les comptes courants sont classés en "Autres dettes" lorsqu'ils sont créditeurs et en "Autres Créances" lorsqu'ils sont débiteurs.

Il n'y a pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 10

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net**

(K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Variation
France	1 013	1 797	-784
Étranger	2 541	1 605	936
Total	3 554	3 402	152

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Ventes	1 614	1 685
Transerts de charges	48	
Achats	-64	-46
Autres achats et charges externes	-428	-368
Produits financiers	0	0
Charges financières	-2	-3

Les transferts de charges, qui s'élèvent à K€ 48, correspondent pour l'essentiel à des refacturations de charges à d'autres sociétés du groupe.

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Intérêts et charges assimilées	(1,8)	(3,7)
Autres intérêts et produits assimilés	1,7	1,5
Total	(0,1)	(2,3)

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 11

4.4 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2019 ressort comme suit :

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Variation des amortissements dérogatoires	11,8	57,6
TOTAL	11,8	57,6

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond & Cie SCS, située 111 Cours Berriat – 38 000 Grenoble.

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail sont supportés par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 0. Les redevances de l'exercice s'élèvent à K€ 0.

Autres engagements financiers

Caution bancaire supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 57. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Lettre de parrainage de A. Raymond & Cie SCS auprès du LCL pour un montant de K€ 500.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 12

5.3 Effectifs moyens

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Cadres	24	24
Employés et techniciens	15	16
Ouvriers	5	5
TOTAL	44	45